

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 287

4 février 2015

SOMMAIRE

Alana Properties S.à r.l.	13767	Fininvest S.à r.l.	13730
Antin Infrastructure Partners Luxembourg III	13773	Firebird GM2 S.à r.l.	13734
Ata Invest S.à r.l.	13770	Functional Devices S.A.	13776
Belgravia European Properties	13731	GEA Immobilien AG	13730
Belgravia European Properties Holding 2	13731	GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l.	13730
Chauffage Thoussaint S.à r.l.	13731	Grosso S.à r.l.	13730
Clann Hotel s.à r.l.	13731	Icalux S.A.	13735
Classifieds Asia S.à r.l.	13735	Leverkusen Innovation Park S.à r.l.	13738
Clickbus (GP) S.à r.l.	13735	Meridiam MC S.A.	13761
Digital Services Holding IV S. à r.l.	13734	«Nord Est Asset Management»	13737
Digital Services I (GP) S.à r.l.	13733	Pirmin Properties S.à r.l.	13752
Dynamic Investments S.A.	13731	Quintessante S.A.	13734
El Holdings II S.à r.l.	13757	REO Carentan, S.à r.l.	13750
Energizer Turkey S.à r.l.	13733	REO Hamburger Allee S. à r.l.	13747
Entreprise de Constructions et de Génie Civil KISCH S.A.	13732	REO Rhoenblick, S. à r.l.	13741
Entreprise de Constructions et de Génie Civil KISCH S.A.	13732	REO Sanaderm, S. à r.l.	13743
Entreprise Poeckes S.à r.l.	13754	REO Vendin, S.à r.l.	13745
Epazote S.A.	13732	SPE Finance Sàrl	13736
Erynis S.A.	13732	Sylvapower Sàrl	13736
Eschtari S.A.	13732	Syrius S.à r.l.	13736
Europolis S.A.	13738	Tisa Jeste S.A.	13764
Extraz Invest S.A.	13733	Vodafone Operations Services 2 S.à r.l. ..	13736
Finance Plus S.A.	13730	W-Chem S.à r.l.	13739
Financière Caravelle S.A.	13732	Yous Real Estate Group S.A.	13735
		YUM! International Finance Company S. à r.l.	13737

GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000285/9.

(140234999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Fininvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 169.159.

Le Bilan au 31.12.2013 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000262/9.

(140235001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Finance Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000258/9.

(140235317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Grosso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.765.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2014.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015000308/14.

(140234983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

GEA Immobilien AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 135.995.

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de la société GEA IMMOBILIEN AG, société de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661, enregistrée sous le n° RCS Luxembourg B 135 995, avec effet au 30 décembre 2014 et résilié la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2015000295/13.

(140235347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Chauffage Thoussaint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 76, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.548.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le mardi 30 décembre 2014.

Fiduciaire SMGR Steuerberatungs-und Treuhandgesellschaft P.G.m.b.H.

Signature

Référence de publication: 2015000141/12.

(140235018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Clann Hotel s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9660 Insenborn, Maison 41.

R.C.S. Luxembourg B 96.880.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000144/9.

(140235501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Belgravia European Properties Holding 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000078/9.

(140235266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Belgravia European Properties, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 825.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 113.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000077/9.

(140235205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Dynamic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.554.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 3 juillet 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme DYNAMIC INVESTMENTS S.A., ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Nicolas Fermaud

Le liquidateur

Référence de publication: 2015000193/15.

(140235238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Epazote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 140.350.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000216/9.

(140235000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Entreprise de Constructions et de Génie Civil KISCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7662 Medernach, 23, route d'Ermsdorf.
R.C.S. Luxembourg B 91.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000201/9.

(140234699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Erynis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.503.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000221/9.

(140235044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Eschtari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 58.273.

Les statuts coordonnés au 16 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000222/9.

(140234714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Entreprise de Constructions et de Génie Civil KISCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7662 Medernach, 23, route d'Ermsdorf.
R.C.S. Luxembourg B 91.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000200/9.

(140234698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Financière Caravelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 179.406.

Les comptes annuels au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000238/9.

(140235536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Energizer Turkey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: TRY 100.000,10.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.673.

Extrait des résolutions des associés datées du 17 décembre 2014

En date du 17 décembre 2014, les associés de la Société ont pris connaissance de la démission Malte Hansen, gérant de classe A, avec effet immédiat.

En cette même date, les associés de la Société ont décidé de nommer:

- Thomas Basenach, né le 4 juillet 1980 à Wadern en Allemagne, demeurant professionnellement au 2, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015000197/18.

(140234879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Extraz Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 148.738.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 août 2013**Troisième résolution:*

En accord avec l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Philippe RICHELLE en tant que Président du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXTRAZ INVEST S.A.

Référence de publication: 2015000230/14.

(140234763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Digital Services I (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 185.340.

Monsieur Alexander KUDLICH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A

- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Digital Services I (GP) S.à r.l.

Référence de publication: 2015000168/16.

(140235057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Digital Services Holding IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.702.

Monsieur Alexander KUDLICH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Digital Services Holding IV S.à r.l.

Référence de publication: 2015000166/16.

(140235055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Firebird GM2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.109.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pour Firebird GM2 S.à r.l.

Référence de publication: 2015000243/14.

(140234806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Quintessante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.333.

Par résolutions prises en date du 8 décembre 2014, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet au 1^{er} janvier 2015 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021;

2. Nomination de Mélanie Wilkin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administratrice, avec effet au 1^{er} janvier 2015 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021;

3. Acceptation de la démission de Robert Brimeyer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet au 1^{er} janvier 2015;

4. Acceptation de la démission de Maria Sanchez, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administratrice, avec effet au 1^{er} janvier 2015;

5. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001095/23.

(150000236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Classifieds Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.750,00.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 180.253.

Monsieur Alexander KUDLICH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Classifieds Asia S.à r.l.

Référence de publication: 2015000119/16.

(140235060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Clickbus (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 183.176.

Monsieur Alexander KUDLICH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Clickbus (GP) S.a r.l.

Référence de publication: 2015000120/16.

(140235061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Icalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 90.065.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000343/10.

(140234861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Yous Real Estate Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 144.341.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014208723/12.

(140231982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Sylvapower Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Sonlez, 27, rue Jean-Baptiste Determe.
R.C.S. Luxembourg B 147.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014208618/10.

(140232598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Syrius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 158.373.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 10 Décembre 2014

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant de catégorie B au 26 novembre 2014.

Est nommé gérant de catégorie B, son mandat prenant fin lors de l'assemblée qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2017:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208619/17.

(140231980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

SPE Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 94.402.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 805 du 31 juillet 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE FINANCE SàRL

Signatures

Référence de publication: 2014208599/13.

(140233494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Vodafone Operations Services 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 144.677.

Veillez noter que:

En date du 2 décembre 2014, l'associée unique de la Société a cédé ses parts sociales dans la Société à Vodafone Roaming Services S.à r.l.

Vodafone Roaming Services S.à r.l. est dorénavant l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208682/14.

(140232852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

YUM! International Finance Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.282.

En date du 31 octobre 2014, 249.990 (deux cent quarante neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, ont été transférées par Yum! Finance Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.211 à Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429.

A compter du 31 octobre 2014, la dénomination de Yum! Finance Holdings II est désormais KFC International Holdings I S.à r.l.

En date du 5 novembre 2014, ces mêmes 249.990 (deux cent quarante neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune ont été transférées par Yum! Restaurants International S.à r.l. à Yum! Restaurants International Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.426, agissant en qualité de trustee de Yum! Franchise China Trust, un trust établi selon les lois relatives au trust de la République Populaire de Chine.

En date du 19 novembre 2014, Yum! Restaurants International Management S.à r.l., a transféré son siège social dans l'Etat du Delaware, au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et se poursuit sous la dénomination Yum! Restaurants International Management LLC, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 5642718.

Il en résulte que l'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Yum! Restaurants International Management LLC, agissant en qualité de trustee de Yum! Franchise China Trust: 249.990 (deux cent quarante neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix) parts sociales
- KFC International Holdings I S.à r.l.: 10 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014208724/36.

(140232239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

«Nord Est Asset Management», Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 69.705.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 décembre 2014

En date du 5 décembre 2014, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Gilberto Noacco en qualité d'administrateur avec effet au 31 octobre 2014,
- d'accepter les démissions de Monsieur Vittorio Canciani et Monsieur Luigino Manfrin en qualité d'administrateurs avec effet au 30 novembre 2014,
- d'accepter les démissions de Monsieur Roberto Rigato et Monsieur Nicola Polichetti en qualité d'administrateurs avec effet au 31 décembre 2014,

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Nord Est Asset Management

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015001038/18.

(150000059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Leverkusen Innovation Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 181.218.

Il résulte des contrats de cession de parts sociales signés en date du 19 février 2014, que

- ZABAR GROUP HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 110 753, a cédé soixante-dix-huit (78) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à M. Doron Dabby demeurant à 1/64 Rav Ashi St., Tel-Aviv, Israël;

- ZABAR GROUP HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 110 753 a cédé trois cent douze (312) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à M. Noam Lautman, demeurant à 34, Harav Amiel St., Tel-Aviv, Israël;

- ZABAR GROUP HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 110 753 a cédé cent cinquante-six (156) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à Roni Gavrielov Investments LTD, société enregistrée sous le numéro 513683441 au «The Registrar of Companies» ayant son siège social à 74, Rothschild Blvd., Tel-Aviv 6578517, Israël;

- ZABAR GROUP HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 110 753 a cédé cent cinquante-six (156) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à M. Rami Ben Nathan, Adv., demeurant à 4, Berkowitz Str., Tel-Aviv, Israël;

- ZABAR GROUP HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 110 753 a cédé deux cent quarante-neuf (249) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à M. Ben Zion Kahana, demeurant à David Elazar 40, Ra'anana, Israël;

- ZABAR GROUP HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 110 753 a cédé deux cent quarante-neuf (249) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à M. Ariel Aven, demeurant à 14, T'vuot Haaretz, Tel-Aviv, Israël;

- ZABAR GROUP HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 110 753 a cédé quatre-vingt-quinze (95) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à M. Abraham Nathan, demeurant à 14, Habroshim Street, Haifa 34483, Israël.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 3 mars 2014, que

- ZABAR GROUP HOLDING S.à r.l. ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 110 753 a cédé cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à M. Ohad Lewkowicz, demeurant à 4, Nurit Street, Tel-Aviv, Israël.

Référence de publication: 2015000984/42.

(140235585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Europolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.494.

Dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt n°L130129917 du 29/07/2013

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014207894/12.

(140233350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

W-Chem S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.908.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared

Me Patrick Santer, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of Wolflux II S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 143.829 (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy given under private seal dated 17 December 2014 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of WChem S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve Luxembourg and registered with the RCS under number B 144.908, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 16 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 603 of 19 March 2003. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary on 12 June 2012 and published in the Mémorial under number 1771 of 13 July 2012.

The appearing party declared and requested the notary to record:

I. That the issued share capital of the Company is presently set twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) Euros represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the Shares and that as the Sole Shareholder thereof declares explicitly to proceed to the immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities.

V. That the shareholders' register of the Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the interim financial statements of the Company as of 17 December 2014.

VII. That the Sole Shareholder furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the Sole Shareholder is vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any, known or unknown liabilities of the Company; and
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed.

VIII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers of the Company for the due performance of their duties up to the date hereof.

IX. That the records and documents of the Company will be kept for a period of at least five (5) years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that upon the request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; in the case of discrepancies between the English and the French texts, the English text shall prevail.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, are estimated at one thousand two hundred (EUR 1,200,-).

The present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his/her surname, first name, civil status and residence, the appearing person signed, together with the notary, this present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre,
Par devant Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Me Patrick Santer, maître en droit, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Wolflux II S.à r.l., a société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous numéro B 143.829 (l'«Actionnaire Unique»),

en vertu d'une procuration par acte sous-seing privé datée le 17 décembre 2014, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

L'Actionnaire Unique comparait en sa qualité de seul actionnaire de WChem S.à r.l.(la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.908, constituée par acte de Me Henri Hellinckx, notaire résidant professionnellement au Luxembourg le 16 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), numéro 603 du 19 mars 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notarié soussigné le 12 juin 2012, publié au Mémorial sous le numéro 1771 le 13 juillet 2012.

La partie comparante a déclaré et a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social émis de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.00) chacune (les «Actions»).

II. Que l'Actionnaire Unique déclare avoir pleine connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Actionnaire Unique détient toutes les Actions de la Société, et déclare expressément en tant qu'Actionnaire Unique de la Société, procéder à la dissolution immédiate de la société et de la mettre en liquidation.

IV. Que l'Actionnaire Unique reprend tous les actifs et assume toutes les dettes de la Société dissoutes, connues ou inconnues à la date du présent acte, et que la liquidation de la Société est réalisée sans préjudice du fait qu'il assumera personnellement toutes les dettes de la Société.

V. Que le registre des actionnaires de la Société a été annulé.

VI. Que l'Actionnaire Unique déclare approuver les comptes intérimaires de la Société pour l'exercice écoulé en date du 17 décembre 2014;

VII. Que l'Actionnaire Unique déclare également que:

- les activités de la Société ont cessé;

- l'Actionnaire Unique reprend tous les actifs de la Société et s'engage à régler toutes les dettes de la Société, connues ou inconnues à la date du présent acte; et

- faisant suite aux résolutions ci-dessus, la liquidation de la Société doit être considérée comme accomplie et clôturée.

VIII. Que l'Actionnaire Unique décide de donner pleine et entière décharge à chaque membre du conseil de gestion de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

IX. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, quelle que soit leur forme, qui sont dus par la Société ou qui deviendraient dus par elle en connexion avec le présent acte sont estimés à mille deux cents euro (EUR 1.200,-).

Le présent acte notarié est fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire, cet acte original.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16455. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206575/111.

(140230080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

REO Rhoenblick, S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.938.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of December.

Before Us Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The company REO Klinik Holdings, S.à r.l., having its registered office at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 131.927,

here represented by Mr. Laurent WALLENBORN, managing director, residing professionally at L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, by virtue of a proxy given under private seal on December 12, 2014,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That REO Rhoenblick, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, established and having its registered office at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 131.938, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed by the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on the 10th of September 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2408 of October 24, 2007, and which articles of incorporation have been amended by deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem, on the 28th of June 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2484 of October 14, 2011.

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (€ 100.-) each.

3) That REO Klinik Holdings, S.à r.l. is the sole owner of all the shares of the Company, (the "Sole Shareholder").

4) That the Sole Shareholder at an extraordinary Shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints Mr. Marcus KRUIJS, residing professionally at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, as liquidator of the Company, who, in this capacity as liquidator of the Company, has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of debtors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder approves the liquidation report established on December 12, 2014 and declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints the company GLT FIDUCIAIRE S.A., having its registered office in L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 122.426, as auditor to the liquidation and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Sole Shareholder accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to the prenamed auditor, in relation to the verifications carried out as of the date hereof. The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of Shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

He confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the managers of the Company.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société REO Klinik Holdings, S.à r.l., ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.927,

représentée par Monsieur Laurent WALLENBORN, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 12 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que REO Rhoenblick, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.938, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2408 du 24 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2484 du 14 octobre 2011.

2) Que le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune.

3) Que REO Klinik Holdings, S.à r.l., préqualifiée, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"associée unique").

4) Que l'associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'associée unique désigne Monsieur Marcus KRUUS, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, comme liquidateur de la Société, lequel aura dans cette capacité de liquidateur de la société pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'associée unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Que l'associée unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'associée unique.

9) Que l'associée unique approuve le rapport de liquidation établi en date du 12 décembre 2014 et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'associé unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société GLT FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.426, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'associée unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au prédit commissaire pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'associée unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Echternach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. WALLENBORN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208477/126.

(140232292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

REO Sanaderm, S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.934.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of December.

Before Us Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The company REO Klinik Holdings, S.à r.l., having its registered office at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 131.927,

here represented by Mr. Laurent WALLENBORN, managing director, residing professionally at L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, by virtue of a proxy given under private seal on December 12, 2014,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That REO Sanaderm, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, established and having its registered office at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 131.934, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed by the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on the 10th of September 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2407 of October 24, 2007, and which articles of incorporation have been amended by deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem, on the 28th of June 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2494 of October 15, 2011.

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (€ 100.-) each.

3) That REO Klinik Holdings, S.à r.l. is the sole owner of all the shares of the Company, (the "Sole Shareholder").

4) That the Sole Shareholder at an extraordinary Shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints Mr. Marcus KRUUS, residing professionally at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, as liquidator of the Company, who, in this capacity as liquidator of the Company, has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of debtors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder approves the liquidation report established on December 12, 2014 and declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints the company GLT FIDUCIAIRE S.A., having its registered office in L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under the number B 122.426, as auditor to the liquidation and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Sole Shareholder accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to the prenamed auditor, in relation to the verifications carried out as of the date hereof. The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of Shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

He confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the managers of the Company.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société REO Klinik Holdings, S.à r.l., ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.927,

représentée par Monsieur Laurent WALLENBORN, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 12 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d’acter:

1) Que REO Sanaderm, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.934, (ci-après la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2407 du 24 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2494 du 15 octobre 2011.

2) Que le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d’une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune.

3) Que REO Klinik Holdings, S.à r.l. pré qualifiée, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l’associée unique).

4) Que l’associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l’associée unique désigne Monsieur Marcus KRUIUS, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, comme liquidateur de la Société, lequel aura dans cette capacité de liquidateur de la société pleins pouvoirs d’établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l’associée unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l’article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l’une après l’autre.

7) Que l’associée unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l’accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l’associée unique.

9) Que l'associée unique approuve le rapport de liquidation établi en date du 12 décembre 2014 et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'associé unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société GLT FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.426, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'associée unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au préjudice du commissaire pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'associée unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Echternach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. WALLENBORN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208478/126.

(140232291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

REO Vendin, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 134.760.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of December.

Before Us Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The company REO Holdings Lux S.à r.l. (formerly REO HOLDINGS LUX S.A.), having its registered office at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 131.774, here represented by Mr. Laurent WALLENBORN, managing director, residing professionally at L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, by virtue of a proxy given under private seal on December 12, 2014,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That REO Vendin, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, established and having its registered office at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 134.760, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed by the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on the 12th of December 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 206 of January 25, 2008.

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (€ 100.-) each.

3) That REO Holdings Lux S.à r.l. is the sole owner of all the shares of the Company, (the "Sole Shareholder").

4) That the Sole Shareholder at an extraordinary Shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints Mr. Marcus KRUUS, residing professionally at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, as liquidator of the Company, who, in this capacity as liquidator of the Company, has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of debtors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder approves the liquidation report established on December 12, 2014 and declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints the company GLT FIDUCIAIRE S.A., having its registered office in L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 122.426, as auditor to the liquidation and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Sole Shareholder accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to the prenamed auditor, in relation to the verifications carried out as of the date hereof. The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of Shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

He confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the managers of the Company.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société REO Holdings Lux S.à r.l. (anciennement REO HOLDINGS LUX S.A.), ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.774, représentée par Monsieur Laurent WALLENBORN, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 12 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que REO Vendin, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.760, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 206 du 25 janvier 2008.

2) Que le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune.

3) Que REO Holdings Lux S.à r.l., pré qualifiée, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"associée unique).

4) Que l'associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'associée unique désigne Monsieur Marcus KRUUS, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, comme liquidateur de la Société, lequel/laquelle aura dans cette capacité de liquidateur de la société pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'associée unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Que l'associée unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'associée unique.

9) Que l'associée unique approuve le rapport de liquidation établi en date du 12 décembre 2014 et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'associé unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société GLT FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.426, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'associée unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au prédit commissaire pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'associée unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Echternach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. WALLENBORN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208479/122.

(140232295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

REO Hamburger Allee S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 133.647.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of December.

Before Us Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The company REO Holdings Lux S.à r.l., having its registered office at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 131.774,

here represented by Mr. Laurent WALLENBORN, managing director, residing professionally at L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, by virtue of a proxy given under private seal on December 12, 2014,

which proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That REO Hamburger Allee S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, established and having its registered office at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 133.647, (hereinafter referred to as the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed by the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on the 5th of November 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2913 of December 14, 2007, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the same notary Martine SCHAEFFER on the 16th of April 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1349 of June 2, 2008;

- by deed of the same notary Martine SCHAEFFER on the 9th of September 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2482 of October 10, 2008;

- by deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem, on the 28th of June 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2496 of October 15, 2011.

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (€ 100.-) each.

3) That REO Holdings Lux S.à r.l. is the sole owner of all the shares of the Company, (the "Sole Shareholder").

4) That the Sole Shareholder at an extraordinary Shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints Mr. Marcus KRUIJS, residing professionally at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, as liquidator of the Company, who, in this capacity as liquidator of the Company, has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of debtors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder approves the liquidation report established on December 12, 2014 and declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints the company GLT FIDUCIAIRE S.A., having its registered office in L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 122.426, as auditor to the liquidation and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Sole Shareholder accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to the prenamed auditor, in relation to the verifications carried out as of the date hereof. The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of Shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

He confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the managers of the Company.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société REO Holdings Lux S.à r.l., ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.774,

représentée par Monsieur Laurent WALLENBORN, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 12 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que REO Hamburger Allee S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.647, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2913 du 14 décembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Martine SCHAEFFER en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1349 du 2 juin 2008;

- suivant acte reçu par ledit notaire Martine SCHAEFFER en date du 9 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2482 du 10 octobre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2496 du 15 octobre 2011.

2) Que le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune.

3) Que REO Holdings Lux S.à r.l., préqualifiée, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"associée unique).

4) Que l'associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'associée unique désigne Monsieur Marcus KRUUS, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, comme liquidateur de la Société, lequel/laquelle aura dans cette capacité de liquidateur de la société pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'associée unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Que l'associée unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'associée unique.

9) Que l'associée unique approuve le rapport de liquidation établi en date du 12 décembre 2014 et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'associé unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société GLT FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.426, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'associée unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au prédit commissaire pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'associée unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Echternach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. WALLENBORN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Echternach, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208475/135.

(140232293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

REO Carentan, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 134.711.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of December.

Before Us Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The company REO Holdings Lux S.à r.l. (formerly REO HOLDINGS LUX S.A.), having its registered office at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 131.774, here represented by Mr. Laurent WALLENBORN, managing director, residing professionally at L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, by virtue of a proxy given under private seal on December 12, 2014,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That REO Carentan, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, established and having its registered office at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 134.711, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed by the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on the 12th of December 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 197 of January 24, 2008.

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (€ 100.-) each.

3) That REO Holdings Lux S.à r.l. is the sole owner of all the shares of the Company, (the "Sole Shareholder").

4) That the Sole Shareholder at an extraordinary Shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints Mr. Marcus KRUUS, residing professionally at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, as liquidator of the Company, who, in this capacity as liquidator of the Company, has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of debtors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder approves the liquidation report established on December 12, 2014 and declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints the company GLT FIDUCIAIRE S.A., having its registered office in L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 122.426, as auditor to the liquidation and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Sole Shareholder accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to the prenamed auditor, in relation to the verifications carried out as of the date hereof. The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of Shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

He confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the managers of the Company.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société REO Holdings Lux S.à r.l. (anciennement REO HOLDINGS LUX S.A.), ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.774, représentée par Monsieur Laurent WALLENBORN, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 12 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que REO Carentan, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.711, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 197 du 24 janvier 2008.

2) Que le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune.

3) Que REO Holdings Lux S.à r.l., préqualifiée, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"associée unique).

4) Que l'associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'associée unique désigne Monsieur Marcus KRUUS, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, comme liquidateur de la Société, lequel/laquelle aura dans cette capacité de liquidateur de la société pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'associée unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Que l'associée unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'associée unique.

9) Que l'associée unique approuve le rapport de liquidation établi en date du 12 décembre 2014 et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'associé unique nommé en qualité de commissaire à la liquidation la société GLT FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.426, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'associée unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au préjudice du commissaire pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'associée unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Echternach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. WALLENBORN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2593. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208474/122.

(140232294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pirmin Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 150.412.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before me, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Jimmy Investments S.à r.l., a company established and with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 134.833, here represented by Mrs Geneviève BLAUENARENDT, company director, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to her.

Said power of attorney signed "ne varietur" by the empowered mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be filed with it.

The appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary, to enact the following declarations and statements:

a) That the private limited liability company («société à responsabilité limitée») "Pirmin Properties S.à r.l.", (hereafter the "Company"), having its registered office at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscribed at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), section B, under the number 150.412, incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on the 4th of December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 241 of 4th February 2010.

b) That the corporate capital of the Company is set at twenty-one thousand Swiss francs (CHF 21,000.-), divided into one hundred (100) shares, with a par value of two hundred ten Swiss francs (CHF 210.-) each, fully paid up.

c) That the appearing party, represented as said before, has become successively the owner of all the shares of the Company.

d) That the activity of the Company having ceased, the appearing party pronounces the advanced dissolution with immediate effect of the Company, which is put into liquidation.

e) That the appearing party, as sole member, appoints itself as liquidator of the Company.

f) That the appearing party declares to fix immediately the second and third meetings according to article 151 of the law of 10th August 1915 as modified on commercial companies and to hold them one after the other.

g) That the appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been settled or duly provisioned and that all the assets have been transferred in its favour.

h) That the appearing party will be vested with all the Company's assets and will undertake to pay all eventual liabilities of the Company even if presently unknown on the day of the dissolution.

i) That the declarations of the liquidator have been verified, as per report to be annexed, according to the law, by AbaCab S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, having its registered office at 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg, appointed by the Company's sole member as "auditor to the liquidation".

j) That the appearing party approves the liquidation accounts as at 5 December 2014 and fully discharges the auditor to the liquidation with respect to its subsequent responsibility.

k) That the appearing party, during the third meeting, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has ceased to exist.

l) That full and entire discharge is granted to the Company's manager and auditor for the execution of their mandates up to today.

m) That the Company's Share Register will be cancelled.

n) That the records and documents of the dissolved Company will be kept at least for a period of five years at the previous registered office 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at 950,- EUR, and the appearing party as sole shareholder, personally committed to it.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the empowered mandatory of the appearing party, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Jimmy Investments S.à r.l., une société établie et ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.833, ici représentée par Madame Geneviève BLAUEN-ARENDE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée "Pirmin Properties S.à r.l.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150.412, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 241 du 4 février 2010.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de vingt et un mille francs suisses (21.000,-CHF), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent-dix francs suisses (210,- CHF) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société AbaCab S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, avec siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'associé unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 5 décembre 2014 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée au gérant et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du Registre des Actions de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 950,- EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Geneviève BLAUEN-ARENDT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2014. Relation GRE/2014/5214. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014208398/116.

(140232717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Entreprise Poeckes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 9.634.

L'an deux mille quatorze;

Le vingt-cinq novembre;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg;

Ont comparu:

1) Madame Germaine DAX, sans état particulier, née à Esch/Alzette le 27 avril 1936, veuve de Monsieur Théo POECKES, demeurant à L-3710 Rumelange, 10, Place Grande-Duchesse Charlotte;

2) Monsieur Norbert HANSEN, retraité, né à Esch/Alzette le 09 mars 1928, veuf de Madame Marie-Josée dite Josée POECKES, demeurant à L-3713 Rumelange, 26, rue Jean-Pierre Bausch.

ici représentée par son Madame Germaine POECKES-DAX, prédite;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 23 novembre 2014;

laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

3) Monsieur Nicolas POECKES, retraité, né à Rumelange le 30 juillet 1943, demeurant à L-3720 Rumelange, 88, rue d'Esch;

4) Monsieur Gilbert POECKES, ingénieur - technicien, né à Rumelange le 25 février 1939, demeurant à L-3715 Rumelange, 35, rue du Cimetière, convoqué suivant lettre recommandée du 20 novembre 2014 est absent et non-représenté;

Sont présentes, respectivement représentées TROIS MILLE SOIXANTE-QUINZE (3.075) parts sociales d'un TOTAL de QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-TROIS (4.553) parts de sorte que cette assemblée générale peut valablement délibérer représentant plus de la moitié du capital social.

Lesquels comparants sub 1), 2) et 3) déclarent qu'ils sont associés de la société à responsabilité limitée «ENTREPRISE POECKES S.à.r.l.» (No. Matricule 19972403892), avec siège social à L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine;

inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 9.634;

constituée de l'origine sous forme de société à responsabilité limitée sous la dénomination ENTREPRISE JOS. POECKES Sàrl, suivant acte sous seing privé en date du 18 juin 1971;

modifiée par acte sous seing privé du 1^{er} juillet 1971, les deux actes étaient publiés au Mémorial C numéro 164 du 9 novembre 1971;

ainsi modifiée par acte du notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Pétange, en date du 4 février 1975, publié au Mémorial C numéro 76 du 23 avril 1975;

modifiée par acte du notaire André SCHWACHTGEN, du 29 août 1975, publié au Mémorial C numéro 230 du 8 décembre 1975;

modifiée par acte du notaire André SCHWACHTGEN, du 16 décembre 1976, publié au Mémorial C numéro 32 du 8 février 1977;

modifiée par acte du notaire André SCHWACHTGEN, du 16 mars 1979, publié au Mémorial C numéro 156 du 12 juillet 1979;

et transformée en société en commandite simple sous la dénomination de POECKES s.e.c.s. par acte du notaire André SCHWACHTGEN, en date du 26 avril 1982, publié au Mémorial C numéro 168 du 20 juillet 1982;

modifiée par acte du notaire André SCHWACHTGEN du 16 mars 1983, publié au Mémorial C numéro 123 du 11 mai 1983;

modifiée par acte du notaire André SCHWACHTGEN du 20 juillet 1984, publié au Mémorial C numéro 204 du 31 juillet 1984;

modifiée par acte du notaire André SCHWACHTGEN du 10 juillet 1991, publié au Mémorial C de 1992, page 2.502;

transformée en société à responsabilité limitée sous la dénomination de ENTREPRISE POECKES Sàrl, suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN en date du 15 avril 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 19.412;

modifiée suivant décision de l'Assemblée générale ordinaire des associés sous forme de seing-privé tenue en date du 27 octobre 2000, publiée au Mémorial C, numéro 1143 du 11 décembre 2001, page 54.856;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, notaire et résidence à Bascharage ainsi que du notaire instrumentaire, en date du 09 août 2013, enregistré sous le numéro 2013/1787 respectivement 27.138 de leur répertoire, publié au Mémorial C de 2013, numéro 2445, page 117.344;

Lesquels comparants sub 1), 2) et 3) ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

- qu'un avis de convocation contenant l'ordre du jour de la présente assemblée générale a été envoyé à tous les comparants par lettres recommandées en date du 20 novembre 2014 avec le texte suivant;

«L'ordre du jour est le suivant:

1) Nomination d'un gérant technique en la personne de Monsieur Bert POECKES avec effet immédiat;

2) Nomination d'un gérant administratif en la personne de Monsieur Paul NATHAN avec effet au 1^{er} janvier 2015;

3) Détermination des pouvoirs des gérants.»

En outre par courrier électronique envoyé de la part du conseil juridique de Monsieur Gilbert POECKES à savoir l'étude de Maître Gaston STEIN, Monsieur Gilbert POECKES demande d'ajouter un quatrième point à l'ordre du jour avec le libellé suivant:

«Nomination d'un gérant technique avec effet immédiat en la personne de Monsieur Gilbert POECKES».

- que les associés sub 1), 2) et 3), représentant plus de la moitié du capital social peuvent valablement délibérer sur les quatre points de l'ordre du jour.

Exposé préliminaire:

L'associée et la gérante unique Madame Marie-Josée dite Josée POECKES ayant demeuré en dernier lieu à Rumelange, est décédée ab intestat à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2014

Suivant contrat de mariage reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 juin 1989, enregistré sous le numéro 1593 de son répertoire, les époux Norbert HANSEN et Marie-Josée POECKES avaient adopté le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale de cette communauté universelle au survivant de l'un d'eux.

Suite au décès de Madame Marie-Josée HANSEN-POECKES et en vertu du prédit contrat de mariage, toutes ses parts dans la prédite société, à savoir MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX SEPT (1.477) parts sociales appartiennent à

présent à son époux survivant Monsieur Norbert HANSEN, retraité, né à Esch/Alzette le 09 mars 1928, demeurant à L-3713 Rumelange, 26, rue Jean-Pierre Bausch.

En conséquence du décès de Madame Marie-Josée HANSENPOECKES, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

Art. 5. «Les apports des associés sont constitués comme suit:

1) Monsieur Norbert HANSEN-POECKES, prédit: 1.477 parts sociales

2) Madame Germaine POECKES-DAX, prédite: 1.477 parts sociales

3) Monsieur Gilbert POECKES, prédit: 1.478 parts sociales

4) Monsieur Nicolas POECKES, prédit: 121 parts sociales

Total: QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-TROIS (4.553) parts sociales».

Les associés présents sub 1), 2) et 3) ou représentés demandent au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat comme gérant technique de la société pour une durée indéterminée Monsieur Joseph dit Bert POECKES, ingénieur, né à Esch/Alzette le 09 octobre 1969, demeurant à L-6239 Colbette, 36, rue d'Altrier.

2954 parts sociales votant pour

121 parts sociales votant contre

0 abstention.

Monsieur Nicolas POECKES a voté cette résolution contre au motif que les statuts ne permettent plus de révoquer ledit gérant par une majorité simple mais à la majorité des trois-quarts (3/4) des parts sociales.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme gérant administratif de la société pour une durée indéterminée Monsieur Paul NATHAN, ingénieur, né à Esch/Alzette le 25 janvier 1985, demeurant à L-3712 Rumelange, 41, rue des Artisans, avec effet au 1^{er} janvier 2015;

2954 parts sociales votant pour

121 parts sociales votant contre

0 abstention.

Monsieur Nicolas POECKES a voté contre cette résolution au motif que les statuts ne permettent plus de révoquer ledit gérant par une majorité simple mais à la majorité des trois-quarts (3/4) des parts sociales.

Cette résolution est adoptée.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs comme suit: Les pouvoirs des gérants résultent de l'article 9 des statuts qui a la teneur suivante:

La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité simple des parts sociales. Les gérants sont révocables pour cause légitime par l'assemblée des associés statuant à la majorité des 3/4 des parts sociales.

La société sera engagée principalement par la signature conjointe de deux gérants ou encore par la signature individuelle d'un de ces gérants ou d'un fondé de pouvoir dans les limites fixées par l'assemblée générale des associés.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts aux associés sont de la compétence des gérants.

Les gérants ont le pouvoir de passer tous contrats et de prendre valablement tous engagements, toucher toutes sommes dues à la société, en donner décharge, accomplir et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, d'obligations et de créances et d'autres avoirs de la société. Ils peuvent prendre à bail, acquérir, aliéner et échanger tous biens mobiliers et tous immeubles nécessaires au service de la société. Ils peuvent accepter et consentir toutes sortes d'hypothèques et autres garanties avec ou sans stipulation de voie parée, renoncer à tous privilèges, hypothèques et actions résolutoires, rétablir toutes inscriptions, donner mainlevée avant ou après paiement de tous privilèges et hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions et tous autres empêchements. Ils peuvent consentir tous endossements et subrogations, plaider devant tous tribunaux tant en demandant qu'en défendant, requérir l'exécution des décisions judiciaires, transiger, compromettre ou régler de n'importe quelle manière les affaires de la société; l'énumération qui précède n'étant pas limitative, mais seulement énonciative.

2954 parts sociales votant pour

121 parts sociales votant contre

0 abstention.

Monsieur Nicolas POECKES a voté contre cette résolution au motif que les statuts ne permettent plus de révoquer ledit gérant par une majorité simple mais à la majorité des trois-quarts (3/4) des parts sociales.

Cette résolution est adoptée.

Monsieur Bert POECKES pourra engager la société par sa seule signature pour tous les actes de la société n'excédant pas la somme de CINQ MILLIONS EURO (EURO 5.000.000.-).

Monsieur Paul NATHAN pourra engager la société par sa seule signature pour tous les actes de la société n'excédant pas la somme de CINQ MILLION EUROS (EURO 5.000.000.-) Pour tout montant dépassant la somme de CINQ MILLIONS EUROS (EURO 5.000.000.-) la signature conjointe des deux gérants est requise.

2954 parts sociales votant pou

121 parts sociales votant contre

0 abstention.

Monsieur Nicolas POECKES a voté contre cette résolution au motif que les statuts ne permettent plus de révoquer ledit gérant par une majorité simple mais à la majorité des trois-quarts (3/4) des parts sociales.

Cette résolution est adoptée.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de ne pas nommer Monsieur Gilbert POECKES, prédit, en tant que gérant technique.

2954 parts sociales ne sont pas d'accord à nommer Monsieur Gilbert POECKES comme gérant technique.

121 parts sociales sont pour la nomination de Monsieur Gilbert POECKES comme gérant technique.

0 abstention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais:

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement au montant de CINQ MILLE EURO (EURO 5.000.-)

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Dax, N. Poeckes, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 1^{er} décembre 2014. Relation: EAC/2014/16288. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209079/161.

(140233555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

EI Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.240,85.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.368.

In the year two thousand fourteen, the eleventh day of December, before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

EI Holdings I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.318,

the above appearing party being hereby represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of one (1) proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder of EI Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated

on November 18, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.368 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entirety of the share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000), represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares having a nominal value of one Pence Sterling (GBP 0.01) each, to twelve thousand two hundred forty Pounds Sterling eighty-five Pence Sterling (GBP 12,240.85), by the issue of twenty-four thousand eighty-five (24,085) new shares, with a nominal value of one Pence Sterling (GBP 0.01) each and having the same rights and privileges as the existing shares (the New Shares);

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above by way of a contribution in kind;

3. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1 above;

4. Amendment to the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000), represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares having a nominal value of one Pence Sterling (GBP 0.01) each, to twelve thousand two hundred forty Pounds Sterling eightyfive Pence Sterling (GBP 12,240.85), by the issue of twenty-four thousand eighty-five (24,085) new Shares, with a nominal value of one Pence Sterling (GBP 0.01) each and having the same rights and privileges as the existing shares (the New Shares).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The above mentioned proxy holder declares to subscribe, in the name and on behalf of Mrs. Susan HARMSWORTH (the "New Shareholder"), born on April 3rd, 1945 in Epsom (Ireland), residing at 22 London Road, Guildford, Surrey GU1 2AF, United Kingdom, represented by virtue of one (1) proxy given under private seal, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it, for all New Shares and to pay them up in full by way of a contribution in kind by the New Shareholder to the Company consisting of the totality of a receivable held by the New Shareholder against by the company El Spa Holdings (UK) Limited (the "Issuer"), a private limited company duly organized and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 17 Grosvenor Gardens, 5th floor, London, SW1W 0BD, United Kingdom, registered with Companies House under number 9317257 (the "Receivable").

The contribution of the Receivable, having a value of one million sixty-one thousand Pounds Sterling (GBP 1,061,000), made by the New Shareholder to the Company shall be allocated as follows:

(i) an amount of two hundred forty Pounds Sterling eighty-five Pence Sterling (GBP 240.85) to the share capital of the Company and

(ii) an amount of one million sixty thousand seven hundred fifty-nine Pounds Sterling fifteen Pence Sterling (GBP 1,060,759.15) to the share premium.

The valuation of the Receivable is evidenced by a valuation certificate dated December 11, 2014 issued by the Issuer and acknowledged and approved by the New Shareholder and the management of the Company (the "Valuation Certificate").

It results from this Valuation Certificate that:

- the New Shareholder holds the Receivable against El Spa Holdings, prenamed;
- based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company is at least one million sixty-one thousand Pounds Sterling (GBP 1,061,000);
- the Receivable is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible) and freely transferable;
- the Receivable contributed to the Company is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the New Shareholder.

The Valuation Certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Sole Shareholder and the New Shareholder are hereinafter referred jointly to as the Shareholders.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at twelve thousand two hundred forty Pounds Sterling eighty-five Pence Sterling (GBP 12,240.85), represented by one million two hundred twenty-four thousand eighty-five (1,224,085) shares in registered form, having a nominal value of one Pence Sterling (GBP 0.01) each".

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, are evaluated at approximately two thousand three hundred Euro (EUR 2,300.-).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze décembre,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

El Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.318

représenté par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associé Unique») de El Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 18 novembre 2014 suivant un acte du notaire instrumentaire et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.368 (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille Pounds Sterling (GBP 12.000), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Pence Sterling (GBP 0,01) chacune, à douze mille deux cent quarante Pounds Sterling quatre-vingt-cinq Pence Sterling (GBP 12.240,85) en émettant vingt-quatre mille quatre-vingt-cinq (24.085) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Pence Sterling (GBP 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales");

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1 ci-dessus par voie d'un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés sous le point 1 ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorités donnés à tous les gérants de la Société, agissant sous sa seule signature, avec plein pouvoir de substitution, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société;

5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille Pounds Sterling (GBP 12.000), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Pence Sterling (GBP 0.01) chacune, à douze mille deux cent quarante Pounds Sterling quatre-vingt-cinq Pence Sterling (GBP 12.240,85) en émettant vingt-quatre mille quatre-vingt-cinq (24.085) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Pence Sterling (GBP 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Le mandataire mentionné ci-dessus déclare souscrire, au nom et pour le compte de Mme Susan HARMSWORTH (le "Nouvel Associé"), née le 3 avril 1945 à Epsom (Irlande), demeurant au 22 London Road, Guildford, Surrey GU1 2AF, United Kingdom, représentée en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, à toutes les Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement par voie d'un apport en nature du Nouvel Associé à la Société consistant en totalité d'une créance du Nouvel Associé sur la société El Spa Holdings (UK) Limited (l'"Emetteur"), une société à responsabilité limitée régie et constituée selon les lois du Royaume-Uni, dont le siège social se situe au 17 Grosvenor Gardens, 5^{ème} étage, Londres, SW1W 0BD, Royaume-Uni, immatriculée au registre des sociétés (Companies House) sous le numéro 9317257 (la "Créance").

L'apport de la Créance, ayant une valeur de un million soixante-et-un mille livres sterling (GBP 1.061.000), fait par le Nouvel Associé à la Société sera affecté comme suit:

(i) un montant de deux cent quarante Pounds Sterling quatre-vingt-cinq Pence Sterling (GBP 240,85) au capital social de la Société et

(ii) un montant d'un million soixante mille sept cent cinquante-neuf Pounds Sterling quinze Pence Sterling (GBP 1.060.759,15) à la prime d'émission.

L'évaluation de la Créance est démontrée par un certificat d'évaluation daté du 11 décembre 2014, émis par l'Emetteur et reconnu et approuvé par le Nouvel Associé et la gérance de la Société (le "Certificat d'Evaluation").

Il résulte dudit Certificat d'Evaluation que:

- le Nouvel Associé détient la Créance envers El Spa Holdings, prénommée;
- sur la base de principes comptables généralement admis, la valeur de la Créance apportée à la Société est d'au moins un million soixante-et-un mille Pounds Sterling (GBP 1.061.000);
- la Créance est certaine et due pour la libération sans déduction (certaine, liquide et exigible) et librement cessible;
- la Créance apportée à la Société n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'un nantissement ou lien qui limite sa cessibilité ou réduit sa valeur; et
- toutes les formalités nécessaires pour le transfert du droit de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par le Nouvel Associé.

Le Certificat d'Evaluation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique et le Nouvel Associé sont ensemble désignés ci-après comme les Associés.

Troisième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille deux cent quarante Pounds Sterling quatre-vingt-cinq Pence Sterling (GBP 12.240,85), représenté par un million deux cent vingt-quatre mille quatre-vingt-cinq (1.224.085) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Pence Sterling (GBP 0,01) chacune".

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tous les gérants de la Société, agissant sous sa seule signature, avec plein pouvoir de sub-

stitution, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ deux mille trois cents Euro (EUR 2.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2014. LAC/2014/60533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209072/197.

(140233943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Meridiam MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.093.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of MERIDIAM MC S.A, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.093 (the Company), incorporated on 26 October 2006 pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, at that time a notary resident in Luxembourg City, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2348 on 15 December 2006. The Company's articles of association (the Articles) have since been amended several times, most recently on 25 February 2014 pursuant to a deed drawn up by Maître Paul DECKER, a notary resident in Luxembourg City, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1252 on 16 May 2014.

The Meeting is chaired by Mrs Marie BERNOT, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Mr Matthieu BARO, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Mrs Laetitia BOEUF, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer form together the board of the meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the shareholders present or represented (collectively referred to as the Shareholders) and the number of their shares are shown on an attendance list. The proxies, if any, signed "ne varietur" by the proxyholder(s), the members of the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. it appears from the said attendance list that out of the thirty-five thousand five hundred eighty-two point seven zero nine (35,582.709) class A shares and twenty-eight thousand eight hundred forty-six point zero seven two (28,846.072) class B shares, currently issued,

seventeen thousand seven hundred ninety-one point three five five (17,791.355) class A shares and twenty thousand four hundred sixteen point nine nine seven (20,416.997) class B shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting (59.303%), so that, pursuant to article 9.4 of the articles of association of the Company and to article 67-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, the Meeting can validly decide on all the items of the agenda. Resolutions, in order to be validly adopted, must be carried by two-thirds of the votes cast;

III. the present Meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered letters to all Shareholders on 22 September 2014;

IV. the agenda of the Meeting is the following:

1. amendment of article 19.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **19.1.** The class A shares track the performance and returns of the Company’s direct investment in the Class A shares other than the Converted A Shares (as defined below) of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d’investissement en capital à risque) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The class B shares track the performance and returns of the Company’s direct investment in (i) the Class B shares of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, (ii) the Class A shares resulting from the conversion of class B shares into class A shares on the Initial Conclusion Date of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR (the Converted A Shares) and (iii) the Class C shares resulting from the conversion of the remaining class B shares and Converted A Shares into class C shares of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR (if any).”

2. amendment of article 19.4 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **19.4.** The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the 1915 Companies Act and the provisions of this article 19.”

3. insertion of a second paragraph to article 21 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in accordance with Article 19 of these Articles.”

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

First resolution

The Shareholders resolve to amend article 19.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **19.1.** The class A shares track the performance and returns of the Company’s direct investment in the Class A shares other than the Converted A Shares (as defined below) of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d’investissement en capital à risque) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The class B shares track the performance and returns of the Company’s direct investment in (i) the Class B shares of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, (ii) the Class A shares resulting from the conversion of class B shares into class A shares on the Initial Conclusion Date of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR (the Converted A Shares) and (iii) the Class C shares resulting from the conversion of the remaining class B shares and Converted A Shares into class C shares of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR (if any).”

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 19.4 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **19.4.** The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the 1915 Companies Act and the provisions of this article 19.”

Third resolution

The Shareholders resolve to insert a second paragraph in article 21 of the Articles which shall read as follows:

“The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in accordance with Clause 19.1 of these Articles.”

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Shareholders that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the members of the Bureau.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l’Assemblée) de MERIDIAM MC S.A, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.093 (la Société), constituée le 26 octobre 2006 suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, à l’époque notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2348 du 15 décembre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts)

ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 25 février 2014 suivant un acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1252 du 16 mai 2014.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie BERNOT, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme Monsieur Matthieu BARO, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Laetitia BOEUF, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme scrutateur.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment ensemble le bureau de l'Assemblée (le Bureau).

Le Bureau ayant été constitué, le président déclare que:

I. les actionnaires présents ou représentés (collectivement désignés les Actionnaires) et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Les éventuelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le(s) mandataire(s), les membres du Bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte;

II. il ressort de la liste de présence que sur les trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-deux virgule sept zéro neuf (35.582,709) actions de classe A et vingt-huit mille huit cent quarante-six virgule zéro sept deux (28.846,072) actions de classe B actuellement émises,

dix-sept mille sept cent quatre-vingt-onze virgule trois cent cinquante-cinq (17.791,355) actions de classe A et vingt mille quatre cent seize virgule neuf cent quatre-vingt-dix-sept (20.416,997) actions de classe B sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire (59,303 %) de sorte que, conformément à l'article 9.4 des statuts de la Société et à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Les résolutions sont valablement prises si elles sont adoptées par les deux tiers des voix exprimées;

III. la présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour adressé par envoi recommandé à tous les Actionnaires en date du 22 septembre 2014;

IV. l'Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification de l'article 19.1 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ **19.1.** Les actions de classe A suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les actions de classe A autres que les Actions A Converties (tel que défini ci-dessous) de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg.

Les actions de classe B suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans (i) les actions de classe B de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, (ii) les actions de classe A résultant de la conversion d'actions de classe B en actions de classe A, à la Date de Calcul Initial de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR (les Actions A Converties) et (iii) les actions de classe C résultant de la conversion des actions de classe B restantes et des Actions A Converties en actions de classe C de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR s'il y a lieu.”

2. Modification de l'article 19.4 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ **19.4.** Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et délais fixés par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales et les dispositions de cet article 19.”

3. Insertion d'un second paragraphe à l'article 21 des Statuts:

“Le boni de liquidation (s'il y a lieu) après réalisation des actifs et paiement du passif devrait être distribué aux Actionnaires en accord avec l'article 19 des Statuts.”

Par conséquent, l'assemblée générale après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident que l'article 19.1 des Statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

“ **19.1.** Les actions de classe A suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les actions de classe A autres que les Actions A Converties (tel que défini ci-dessous) de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg.

Les actions de classe B suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans (i) les actions de classe B de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, (ii) les actions de classe A résultant de la conversion d'actions de classe B en actions de classe A, à la Date de Calcul Initial de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR (les Actions A Converties) et (iii) les actions de classe C résultant de la conversion des actions de classe B restantes et des Actions A Converties en actions de classe C de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR (s'il y a lieu).”

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident que l'article 19.4 des Statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

“ 19.4. Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et délais fixés par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales et les dispositions de cet article 19.”

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'insérer un second paragraphe à l'article 21 des Statuts:

“Le boni de liquidation (s'il y a lieu) après réalisation des actifs et paiement du passif devrait être distribué aux Actionnaires en accord avec l'article 19 des Statuts.”

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande des Actionnaires, que le présent acte est rédigé en anglais et en français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à haute voix faite par le notaire, celui-ci signe le présent acte avec les membres du Bureau.

Signé: M. Bernot, M. Baro, L. Boeuf et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47429. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209434/165.

(140234219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Tisa Jeste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.207.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the “Meeting”) of the Company TISA JESTE S.A., with registered office at L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.207 (the “Company”).

The company has been incorporated following a deed of the undersigned notary Henri Hellinckx, with residence in Luxembourg, on 29 June 2012, published in the Memorial, Recueil Spécial C n° 2421 on September 28th 2012. The articles of incorporation have not been amended since.

This meeting is opened by Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

The meeting appoints Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address, as secretary of the meeting,

The Meeting appoints as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, prenamed.

The Chairman, the secretary and the scrutineer constitute the board of the meeting.

The Board having thus been appointed, the chairman declares and the shareholders recognize that:

I.- All The shares are represented and the number of the shares are listed on an attendance list which is signed by the shareholders present or represented.

II.- All the shares being represented, the Board can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the article 7 of the Articles in order to introduce the possibility for the company to have shares in registered form;

2. Conversion from the actual bearer shares into shares in registered form;

3. Miscellaneous.

The meeting of the sole shareholder has approved the statements of the chairman considers itself as duly constituted and convened.

Thereafter the meeting of the sole shareholder deliberates on all the agenda items and passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 7 of the Articles as follows:

“ **Art. 7.** The shares are in registered form (actions nominatives) or in bearer form (actions au porteur) at the choice of the shareholder(s).

A register of the registered shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued within 8 calendar days and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her.

A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all the three hundred and ten (310) actual bearer shares into three hundred and ten (310) registered shares.

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' registers of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any Director of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the converted bearer shares in the registered shareholders' register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (1.400.- EUR).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version, and in case of any divergences between the French and the English text, the French version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first names, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme TISA JESTE S.A., ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.207.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date 29 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2421 du 28 septembre 2012. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

L'Assemblée désigne Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse, en tant que secrétaire, L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi formé le Président déclare et l'actionnaire reconnaît que:

Toutes les actions sont représentées et leur numéro est inscrit sur une feuille de présence signée par les actionnaires présents ou représentés.

II.- Toutes les actions étant représentées, l'Assemblée peut valablement décider sur les thèmes à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été à l'avance informés.

III.- Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Modification de l'article 7 des statuts de la société afin d'introduire la possibilité pour la société d'émettre des actions nominatives.

2. Conversion des actions au porteur en actions nominatives.

3. Divers.

L'Assemblée approuve les déclarations du Président et se considère comme dûment constituée et convoquée.

L'Assemblée délibère ensuite et prends les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier les dispositions de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

Un registre de(s) actionnaire(s) nominatifs de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établie par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.»

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de convertir les trois cent dix (310) actions au porteur actuelles en trois cent dix (310) actions nominatives.

L'actionnaire unique actuel décide de modifier les registres des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accordent par les présentes pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions au porteur converties dans le registre des actionnaires nominatifs de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Saddi, M. Krecké, V. Martelange et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. LAC/2014/61586. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209714/146.

(140234606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Alana Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.976.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebzehnten Tag des Monats Dezember.

Vor Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

ERSCHIENEN:

die Magnus Dritte Immobilienbesitz und Verwaltungs GmbH, eine ordnungsgemäß nach deutschem Recht errichtete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 17, Alstertor, D-20095 Hamburg, und eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter Nummer HRB 130995, vertreten durch die Geschäftsführung,

und

die Deutsche Land- und Jagdimmobilien GmbH, eine ordnungsgemäß nach deutschem Recht errichtete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 20, Schlossberg, D-75175 Pforzheim, und eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Mannheim unter Nummer HRB 714792, vertreten durch die Geschäftsführung,

diese beiden jeweils vertreten durch Marcus PETER, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, per Vollmachten erteilt am 17. und 20. November 2014.

Die vorgenannten Vollmachten werden, nachdem sie „ne varietur“ durch den Vertreter der erschienenen Parteien und durch den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, dieser notariellen Urkunde zum Zweck der Registrierung beigelegt bleiben.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben angegeben, haben den unterzeichnenden Notar gebeten, das folgende festzustellen:

1.) Die Magnus Dritte Immobilienbesitz und Verwaltungs GmbH und die Deutsche Land- und Jagdimmobilien GmbH sind die einzigen Gesellschafter der Alana Properties S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründet wurde, mit eingetragenem Sitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, und eingetragen im RCSL unter Nummer B 131976, gegründet durch Urkunde der Notarin Joelle BADEN, Notarin mit Sitz in Luxemburg, am 29. August 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") Nr. 421 am 19. Februar 2008, (die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert durch Urkunde der Notarin Joelle BADEN, Notarin mit Sitz in Luxemburg, am 06. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nr. 1100 am 05. Mai 2008.

2.) Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), aufgeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile (die „Anteile“) zu einem Nominalwert von jeweils hundert Euro (EUR 100,-). Die Magnus Dritte Immobilienbesitz und Verwaltungs GmbH hält 118 Anteile an der Gesellschaft und die Deutsche Land- und Jagdimmobilien GmbH hält 7 Anteile an der Gesellschaft.

3.) Nachdem dies festgestellt wurde, beschlossen die beiden oben genannten Gesellschafter, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten (die „Gesellschafter“), eine außerordentliche Hauptversammlung abzuhalten.

Die Gesellschafter fassten sämtliche folgende Beschlüsse einstimmig:

Erster Beschluss

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung von seinem derzeitigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) erhöht um zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), so dass es insgesamt fünfundsiebzehntausend Euro (EUR 25.000,-), aufgeteilt in zweihundertfünfzig (250) Anteile zu einem Nominalwert von jeweils hundert Euro (EUR 100,-), beträgt.

Zeichnung und Bezahlung

Hierauf erklärte die vorgenannte Magnus Dritte Immobilienbesitz und Verwaltungs GmbH, vertreten wie oben angegeben, dass sie nach Bareinzahlung einhundertachtzehn (118) weitere Anteile der Gesellschaft zu einem Nominalwert von jeweils hundert Euro (EUR 100,-), welche vollständig gezahlt sind, zeichnet.

Des weiteren erklärte die vorgenannte Deutsche Land- und Jagdimmobilien GmbH, vertreten wie oben angegeben, dass sie nach Bareinzahlung sieben (7) weitere Anteile der Gesellschaft zu einem Nominalwert von jeweils hundert Euro (EUR 100,-) welche vollständig gezahlt sind, zeichnet.

Der Notar hat einen Nachweis über die beiden vorgenannten Bareinzahlungen im Gesamtbetrag von zwölftausend-fundhundert Euro (EUR 12.500,-) erhalten, der dies ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Die Satzung der Gesellschaft wird infolge der oben aufgeführten Beschlüsse geändert, um deren Inhalt in der Satzung ordnungsgemäß widerzuspiegeln.

Artikel 6 der englischen Fassung der Satzung erhält folgenden Wortlaut:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at twenty five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by two hundred and fifty (250) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Artikel 6 der französischen Fassung der Satzung erhält folgenden Wortlaut:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par deux-cent cinquante (250) parts sociales, d’une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.”

Dritter Beschluss

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung zum Verlegungstag von 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, nach Gänsemarkt 50, 20354 Hamburg, Deutschland, verlegt. Die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft wird in die deutsche Nationalität geändert. Diese Verlegung erfolgt im Einklang mit Artikel 17 Absatz 2 der Satzung der Gesellschaft und Artikel 199 der aktuellen Fassung des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften durch einstimmigen Beschluss sämtlicher Gesellschafter.

Der „Verlegungstag“ ist der Tag, an dem die Gesellschaft in das zuständige deutsche Handelsregister eingetragen wird.

Die Gesellschaft und ihre Geschäftsführer werden sämtliche Dokumente einreichen, die notwendig sind, um diesem Beschluss nach deutschem Recht Wirkung zu verschaffen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschaftsform der Gesellschaft wird mit Wirkung zum Verlegungstag von einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung in eine deutsche Gesellschaft mit beschränkter Haftung umgewandelt, welche deutschem Recht und insbesondere dem Gesetz betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung (“GmbHG”) unterliegt.

Mit Wirkung zum Verlegungstag lautet die neu gefasste Satzung der Gesellschaft wie folgt (die „Neue Satzung“):

„SATZUNG

der Gesellschaft mit beschränkter Haftung

in Firma

Alana Properties GmbH

§1. Firma, Sitz, Dauer.

(1) Die Firma der Gesellschaft lautet:

"Alana Properties GmbH".

(2) Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Hamburg.

(3) Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit geschlossen.

§2. Gegenstand.

(1) Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung und die Veräußerung von Immobilien und Erbbau-rechten sowie alle damit zusammenhängenden Geschäfte und Aktivitäten. Die Gesellschaft übt keine Tätigkeit aus, die einer behördlichen oder gerichtlichen Erlaubnis oder Genehmigung bedarf.

(2) Die Gesellschaft ist zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die dem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar dienen oder die Entwicklung des Unternehmens fördern.

(3) Die Gesellschaft kann zu diesem Zweck im In- und Ausland andere Unternehmen gründen, erwerben und sich an anderen Unternehmen beteiligen sowie Zweigniederlassungen errichten.

§3. Stammkapital, Stammeinlage.

(1) Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt € 25.000,00 (Euro fünfundzwanzigtausend). Es ist eingeteilt in 250 Geschäftsanteile zu je € 100,00.

(2) An dem Stammkapital sind beteiligt

- (a) die Magnus Dritte Immobilienbesitz und Verwaltungs GmbH mit den Geschäftsanteilen Nr. 1 bis 236, und
- (b) die Deutsche Land- und Jagdimmobilien GmbH mit den Geschäftsanteilen Nr. 237 bis 250.

(3) Das Stammkapital wurde durch Sacheinlagen erbracht, indem die Gesellschafter des bisherigen Rechtsträgers, der Alana Properties S.à r.l. mit Sitz in Luxemburg, diese Gesellschaft formwechselnd analog §§ 190 ff. UmwG in die Rechtsform der Gesellschaft mit beschränkter Haftung umgewandelt haben. Das nach Abzug der Schulden verbleibende (freie) Vermögen der vorgenannten S.à r.l. erreicht bei Wirksamkeit des Formwechsels mindestens den Betrag des Stammkapitals der GmbH, mit Ausnahme der Kosten des grenzüberschreitenden Formwechsels, mit denen das Stammkapital vorbelastet sein darf. Die von den Gesellschaftern jeweils übernommenen Geschäftsanteile entsprechen in ihrer Summe der jeweiligen Beteiligung an der S.à r.l.

§4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Ist nur ein Geschäftsführer vorhanden, so vertritt er die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, wird die Gesellschaft von je zwei Geschäftsführern oder von einem Geschäftsführer in Gemeinschaft mit einem Prokuristen vertreten.

(2) Einzelnen oder allen Geschäftsführern kann Einzelvertretungsbefugnis erteilt werden. Ferner können einzelne oder alle Geschäftsführer von den Beschränkungen des § 181 BGB befreit werden. Entsprechendes gilt für Liquidatoren.

§5. Wettbewerb.

(1) Durch Gesellschafterbeschluss können einzelne oder alle Gesellschafter und/oder Geschäftsführer der Gesellschaft von einem Wettbewerbsverbot befreit werden. In diesem Falle sind sie berechtigt, unmittelbar oder mittelbar, im eigenen oder fremden Namen, für eigene oder fremde Rechnung mit der Gesellschaft in Wettbewerb zu treten, für Konkurrenzunternehmen tätig zu sein oder sich an solchen zu beteiligen, sei es direkt oder durch eine Mittelsperson.

(2) Der Gesellschafterbeschluss kann die Befreiung auf bestimmte Fälle oder Tätigkeiten beschränken.

§6. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

§7. Bekanntmachungen. Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen im Bundesanzeiger.

§8. Schlussbestimmungen.

(1) Die mit der Gründung bzw. dem grenzüberschreitenden Formwechsel der Gesellschaft und deren Eintragung in das Handelsregister verbundenen Kosten und Gebühren trägt die Gesellschaft bis zu einer Höhe von € 2.500,-.

(2) Die Unwirksamkeit einzelner Bestimmungen dieser Satzung berührt deren Wirksamkeit im Übrigen nicht.“

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter akzeptieren den Rücktritt des alleinigen Geschäftsführers Herrn François Lanners, beruflich ansässig in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, mit Wirkung um Mitternacht des Kalendertages vor dem Verlegungstag. Vorsorglich wird der alleinige Geschäftsführer Herr François Lanners mit Wirkung um Mitternacht des Kalendertages vor dem Verlegungstag hiermit nochmals abberufen.

Dem bis zum Verlegungstag amtierenden bisherigen Geschäftsführer wird für den Zeitraum, der am Kalendertag vor dem Verlegungstag endet, Entlastung von seiner Haftung gegenüber der Gesellschaft bezüglich der von ihm ausgeführten Tätigkeit als Geschäftsführer erteilt.

Zum Verlegungstag übergibt der ausscheidende luxemburgische Geschäftsführer die Geschäftsführung an die/den unten benannten neuen Geschäftsführer in Deutschland.

Die Gesellschafter ernennen mit Wirkung zum Verlegungstag die folgenden Personen zu Geschäftsführern:

- a) Herrn Axel HARLOFF, geb. am 22.02.1959, wohnhaft in Henseweg 23d, 22359 Hamburg und
- b) Herrn Peter STOMMEL, geb. am 16.05.1962, wohnhaft in Hellerweg 46, 35462 Fernwald-Steinbach:

Die Geschäftsführer vertreten die Gesellschaft satzungsmäßig. Die Geschäftsführer sind von den Beschränkungen des § 181 des deutschen Bürgerlichen Gesetzbuches befreit, d.h. sie sind befugt, die Gesellschaft bei der Vornahme von Rechtsgeschäften mit sich selbst oder mit sich als Vertreter Dritter uneingeschränkt zu vertreten.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter bestätigen:

- (i) Die Neue Satzung steht im Einklang mit dem Recht der Bundesrepublik Deutschland;
- (ii) Die Gesellschaft wird mit Wirkung zum Verlegungstag aufhören, als luxemburgische Gesellschaft zu existieren, und ab dem Verlegungstag dem anwendbaren Recht der Bundesrepublik Deutschland unterliegen;
- (iii) Die Verlegung des eingetragenen Sitzes der Gesellschaft, die Änderung der Sitzlandes und der Nationalität der Gesellschaft sowie die Änderung der Gesellschaftsform führen weder zu einer Auflösung und / oder Liquidation der

Gesellschaft noch zur Schaffung einer neuen juristischen Person und erfolgen analog der Bestimmung des deutschen Umwandlungsgesetzes (UmwG).

Siebenter Beschluss

Dem Rechtsanwalt Marcus PETER mit Sitz in Luxemburg sowie dem Rechtsanwalt Max WILMANNNS und Rechtsanwältin Anneke FOCKEN, GSK STOCKMANN + KOLLEGEN, mit Sitz in Hamburg, wird jeweils einzeln unbeschränkte Vollmacht erteilt einschließlich des Rechts, Untervollmacht zu erteilen, um die oben genannten Beschlüsse auszuführen und wirksam werden zu lassen. Dazu gehören insbesondere die Einreichung von Unterlagen beim deutschen und/oder luxemburgischen Handelsregister.

Achter Beschluss

Die Bücher und Unterlagen, die am bisherigen Sitz der Gesellschaft in Luxemburg verwahrt wurden, werden so bald wie möglich nach dem Verlegungstag an den oben genannten neuen Sitz der Gesellschaft in Deutschland transferiert.

Bestätigung

Die gemäß dem ersten Beschluss erfolgte Kapitalerhöhung wird am Tag dieser außerordentlichen Hauptversammlung wirksam und nicht erst mit Eintragung im luxemburgischen Handelsregister.

Der unterzeichnende Notar bestätigt daher, dass das Kapital der Gesellschaft am heutigen Tag fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-), aufgeteilt in zweihundertfünfzig (250) Anteile zu einem Nominalwert von jeweils hundert Euro (EUR 100,-), beträgt.

Kosten

Die aufgrund dieser Versammlung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form werden auf ungefähr € 2.500,- geschätzt. Diese werden bis zu einer Höhe von € 2.500,- durch die Gesellschaft getragen.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, an dem zu Anfang dieser Urkunde erwähnen Datum.

Nachdem diese Urkunde der anwesenden Person, welche dem unterzeichneten Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die anwesende Person zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. PETER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61545. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 31. Dezember 2014.

Référence de publication: 2015000012/182.

(140235330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Ata Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 62.625,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 155.750.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of the month of December, before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. DART HOLDINGS (CAYMAN) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 113 South Church Street, Queensgate House, 4th Floor, KY1-1104 George Town, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 154000, acting in its capacity as sole shareholder (the Sole Shareholder) of Ata Invest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.750 and having a share capital of thirty-four thousand two hundred eighty-six United States dollars (USD 34,286.-) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial), number 2399 on November 9, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated December 27, 2013, published in the Mémorial number 1014 on April 22, 2014.

The Sole Shareholder is represented by Mr. François-Xavier GOOSSENS, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-eight thousand three hundred thirty-nine United States dollars (USD 28,339.-) in order to bring it from its present amount of thirty-four thousand two hundred eighty-six United States dollars (USD 34,286.-) to sixty-two thousand six hundred twenty-five United States dollars (USD 62,625.-) by way of the issuance of twenty-eight thousand three hundred thirty-nine (28,339) new shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, DART HOLDINGS (CAYMAN) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 113 South Church Street, Queensgate House, 4th Floor, KY1-1104 George Town, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 154000, represented as stated above, declares to subscribe for twenty-eight thousand three hundred thirty-nine (28,339) new shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of eight million three hundred seventy-eight thousand one hundred seventy-five United States dollars (USD 8,378,175.-) of which (i) twenty-eight thousand three hundred thirty-nine United States dollars (USD 28,339.-) will be allocated to the share capital account of the Company and (ii) the remainder, i.e. eight million three hundred forty-nine thousand eight hundred thirty-six United States dollars (USD 8,349,836.-) will be allocated to the share premium account of the Company.

The amount of eight million three hundred seventy-eight thousand one hundred seventy-five United States dollars (USD 8,378,175.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first sentence of article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the Company is sixty-two thousand six hundred twenty-five United States dollars (USD 62,625.-) divided into sixty-two thousand six hundred twenty-five (62,625) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each"

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand and one hundred Euro (EUR 4.100.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre,
par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

1. DART HOLDINGS (CAYMAN) LIMITED, une société par actions, constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe 113 South Church Street, Queensgate House, 4th Floor, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro 154000, agissant en sa qualité l'associé unique (l'Associé Unique) de Ata Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.750 et disposant d'un capital social de trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-six dollars américains (USD 34.286.-) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 20 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 2399 du 9 novembre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, daté du 23 décembre 2014, acte qui n'est pas encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique est représenté par Monsieur François-Xavier GOOSSENS, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-huit mille trois cent trente-neuf dollars américains (USD 28.339.-) afin de le porter de son montant actuel de trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-six dollars américains (USD 34.286.-) à soixante-deux mille six cent vingt-cinq dollars américains (USD 62.625.-), par l'émission de vingt-huit mille trois cent trente-neuf (28.339) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, DART HOLDINGS (CAYMAN) LIMITED, une société par actions, constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe 113 South Church Street, Queensgate House, 4th Floor, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro 154000, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-huit mille trois cent trente-neuf (28.339) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit millions trois cent soixante-dix-huit mille cent soixante-quinze dollars américains (USD 8.378.175.-), dont (i) vingt-huit mille trois cent trente-neuf dollars américains (USD 28.339.-) seront affectés au compte de capital social de la Société et (ii) le restant, soit huit millions trois cent quarante-neuf mille huit cent trente-six dollars américains (USD 8.349.836.-), sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de huit millions trois cent soixante-dix-huit mille cent soixante-quinze dollars américains (USD 8.378.175) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier la première phrase de l'article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille six cent vingt-cinq dollars américains (USD 62.625.-) représenté par soixante-deux mille six cent vingt-cinq (62.625) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à quatre mille cent euros (EUR 4.100.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F.X. GOOSSENS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16858. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000730/136.

(140235579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Antin Infrastructure Partners Luxembourg III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.385.

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth day of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Gianpiero SADDI, notarial clerk, with professional address at, 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised representative of:

1. Antin Infrastructure Partners II-1 FPCI, a French professional private equity investment fund (fonds professionnel de capital investissement) subject to the simplified procedure (bénéficiaire d'une procédure allégée) as defined in article L 214-159 of the French Monetary and Financial Code, having its office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, represented by Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, its management company, having its registered office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, registered with the Paris trade and companies registry under number 487 530 677, duly represented by Mr Alain Rauscher, President of Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, having his professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris (the FPCI-1);

2. Antin Infrastructure Partners II-2 FPCI, a French professional private equity investment fund (fonds professionnel de capital investissement) subject to the simplified procedure (bénéficiaire d'une procédure allégée) as defined in article L 214-159 of the French Monetary and Financial Code, having its office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, represented by Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, its management company, having its registered office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, registered with the Paris trade and companies registry under number 487 530 677, duly represented by Mr Alain Rauscher, President of Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, having his professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris (the FPCI-2); and

3. Antin Infrastructure Partners II LP, a Partnership registered as a limited partnership in England under the Limited Partnerships Act 1907 with number LP 15630, acting through its general partner, Antin Infrastructure Partners II Luxembourg GP, S.à r.l. whose registered office is 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 179.122, duly represented by Mr Alain Rauscher and Mr José Maria Trias Saladich, duly authorised (the ELP).

(each a Shareholder and collectively, the Shareholders).

The person appearing is personally known to us, undersigned notary and was duly authorized to represent the Shareholders further to the Declaration in connection with the incorporation of Antin Infrastructure Partners Luxembourg III, made by the Shareholders on 8 December 2014.

The Declaration in connection with the incorporation of Antin Infrastructure Partners Luxembourg III has been initialled "ne varietur" by the person appearing and by the undersigned notary, will remain attached annexed to the present signed before the undersigned notary.

The person appearing declared and requested the notary, to record the following:

Resolutions

I. The Shareholders were the shareholders of Antin Infrastructure Partners Luxembourg III, a company with limited liability under the laws of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, during the deed of incorporation of 9 September 2014 executed before the undersigned notary (the Company). The said deed of 9 September 2014 has the number 2189/2014 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on 17 September 2014 with the relation LAC/2014/43157 and deposited on 24 September 2014 with the Register of Commerce under the following reference L140168853.

II. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

Whereas, the Shareholders acknowledge the following:

By a deed enacted on 9 September 2014, by the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 October 2014, number 3177, page 152486 (the Deed), the Incorporators resolved to incorporate the Company.

It results from later verifications that a typographical error occurred in the Deed, since such deed contains a material error in connection with the number of shares subscribed by the Shareholders, FCPI -1 and FCPI-2, that have been inverted in the Incorporation Deed.

In order to rectify the error referred to in the foregoing paragraph, the Shareholders resolve, by virtue of this deed, and with effect as of 9 September 2014, to rectify the Deed through deletion of the paragraph appearing under the section captioned Subscription and Payment and replacing it by the wording mentioned under the second resolution below.

Second resolution

Whereas, the Shareholders acknowledge the following:

The paragraph appearing under section captioned Subscription and Payment has to be deleted and replaced by the following paragraph, to be included in the Deed in page 9 under section captioned Subscription and Payment, after article 21 and before the section Transitory provisions, as stated in the Declaration in connection with the incorporation of Antin Infrastructure Partners Luxembourg III:

“All shares have been subscribed as follows:

Antin Infrastructure Partners II-1 FCPI, prenamed:	3,313 (three thousand three hundred thirteen) shares;
Antin Infrastructure Partners II-2 FCPI, prenamed:	1,562 (one thousand five hundred sixty-two) shares; and
Antin Infrastructure Partners II LP, prenamed:	7,625 (seven thousand six hundred twenty-five) shares.
Total:	12,500 (twelve thousand five hundred) shares.”

This rectification Deed is therefore signed further to a typographical error which was made on 9 September 2014 when sending the last version of the Deed to the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The Document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

1. Antin Infrastructure Partners II-1 FPCI, un fonds professionnel de capital investissement bénéficiant d'une procédure allégée, tel que défini dans l'article L 214-159 du Code Monétaire et Financier français, ayant son siège au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, représentée par Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, sa société de gestion, ayant son siège social au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 487 530 677, représentée par Monsieur Alain RAUSCHER, Président de Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, ayant son adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, (le FPCI 1);

2. Antin Infrastructure Partners II-2 FPCI, un fonds professionnel de capital investissement bénéficiant d'une procédure allégée, tel que défini dans l'article L 214-159 du Code Monétaire et Financier français, ayant son siège au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, représentée par Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, sa société de gestion, ayant son siège social au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 487 530 677, représentée par Monsieur Alain RAUSCHER, Président de Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, ayant son adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris (le FPCI-2); et

3. Antin Infrastructure Partners II LP, une société en commandite (limited partnership) de droit anglais soumise au Limited Partnerships Act 1907 et enregistrée sous le numéro LP 15630, agissant au travers de son associé commandité (general partner), Antin Infrastructure Partners II Luxembourg GP, S.à r.l. ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.122, représenté par M. Alain RAUSCHER and M. José Maria TRIAS SALADICH, dûment autorisés (le ELP)

Ci-après, collectivement repris sous le terme d'Associés, chacun d'entre eux pris individuellement étant désigné par un Associé.

Nous, notaire soussigné, connaissons personnellement le comparant, autorisé à représenter les Associés en vertu de la Déclaration en relation avec la constitution de Antin Infrastructure Partners Luxembourg III (Déclaration in connection with the incorporation of Antin Infrastructure Partners Luxembourg III) faite par les Associés en date du 8 décembre 2014.

La Déclaration en relation avec la constitution de Antin Infrastructure Partners Luxembourg III a été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, et restera annexée au présent acte, reçu par le notaire instrumentaire.

Le comparant a déclaré et a requis le notaire, d'acter ce qui suit:

Résolutions

I. Les Associés étaient les associés d'Antin Infrastructure Partners Luxembourg III, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, lors de sa constitution le 9 septembre 2014 suivant un acte passé par-devant le notaire instrumentaire (la Société). Ledit acte du 9 septembre 2014 porte le numéro 2189/2014 de son Répertoire et a été enregistrée auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, en date du 17 septembre 2014 avec la relation LAC/2014/43157 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 24 septembre 2014 sous la référence L140168853.

II. Les Associés, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Considérant que les Associés reconnaissent ce qui suit:

Par un acte notarié reçu en date du 9 septembre 2014 par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 30 octobre 2014, numéro 3177, page 152486 (l'Acte), les Associés ont décidé de constituer la Société.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur typographique a été commise dans l'Acte, celui-ci contenant une erreur matérielle au niveau de la souscription des parts sociales par les Associés et du nombre total des parts sociales souscrites par l'Associé FCPI -1 et l'Associé FCPI-2 ayant été interverti.

Afin de rectifier l'erreur décrite au paragraphe précédent, les Associés résolvent, par le biais du présent Acte et avec effet au 9 septembre 2014, de rectifier l'Acte initial en modifiant comme indiqué en résolution 2 ci-dessous le paragraphe apparaissant sous la section Souscription et Libération de l'Acte initial.

Seconde résolution

Considérant que les Associés reconnaissent le fait suivant:

Il y a lieu de remplacer l'intégralité du texte figurant sous la section Souscription et Libération de l'Acte, en page 19, après l'article 21, et de mentionner sous la section Souscription et Libération et avant la section Dispositions Transitoires le passage suivant, comme indiqué dans la Déclaration en relation avec la constitution de Antin Infrastructure Partners Luxembourg III:

«Les parts sociales ont été souscrites par:

Antin Infrastructure Partners II-1 FPCI, susmentionné:	3.313 (trois mille trois cent treize) parts sociales ;
Antin Infrastructure Partners II-2 FPCI, susmentionné:	1.562 (mille cinq cent soixante deux) parts sociales; et
Antin Infrastructure Partners II LP, susmentionné:	<u>7.625 (sept mille six cent vingt cinq) parts sociales.</u>
Total:	12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales.

Le besoin de rectification de l'Acte résulte d'une erreur typographique intervenue le 9 septembre 2014, lors de la transmission de la dernière version de l'Acte au notaire soussigné.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée à l'entête de ce document.

Cet acte a été lu au comparant, qui a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62451. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Référence de publication: 2015000726/154.

(150000308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Functional Devices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 164.598.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

WALNEY FINANCE S.A., inscrite au Registre public de Panama, République de Panama, sous le numéro 511051, une société ayant son siège social à Aquilino de la Guardia Street N°8, Panama, République de Panama,

ici représentée par Madame Maria Helena GONCALVES, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "Functional Devices S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164598, a été constituée suivant acte reçu par Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 3145 du 21 décembre 2011 et que ses statuts n'ont pas été modifiés ultérieurement.

b) Que le capital social de la Société est actuellement fixé à un montant de trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cents Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, s'est rendue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

e) Que la comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

f) Que la comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

g) Que l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

h) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives de la Société.

i) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 900,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maria Helena GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2014. Relation GRE/2014/5369. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015003041/51.

(150002509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.